

du sol et des richesses de toute sorte qui sont encore aujourd'hui un privilège de cette tribu.

« Puisque Ephraïm est pour moi un fils précieux » ou « chéri, puisqu'il est un enfant de délices, et que depuis que j'ai parlé de lui » ou « que ma parole est en lui, je ne peux l'oublier ; c'est pourquoi mes entrailles se sont émues sur lui, et j'aurai pitié de lui, dit le Seigneur. » *Jerem.* xxxi, 20. Devant le repentir d'Ephraïm, dans lequel il s'écria d'abord : Vous m'avez instruit et j'ai été instruit comme un jeune taureau indompté ; et plus loin : Parce que j'ai supporté l'opprobre de ma jeunesse ; le Seigneur répond et encourage ainsi sa conversion du fond du cœur : « Ephraïm est pour moi un fils chéri » *Gen.* xlviii, et je l'ai aimé à ce point dès le commencement que je le préférerai à son frère Manassé. « Un fils qu'on honore, » parce que, contrairement à l'ordre naturel, Dieu daigna lui accorder le rang de premier-né. « Un enfant de délices, » dont il est écrit : « Les enfants d'Ephraïm, quoique habiles à tendre l'arc et à en tirer, ont tourné le dos au jour du combat. » *Psal.* lxxvii, 9. Contre qui et pour qui est écrit tout le livre du prophète Osée et que Jacob bénit. Délices, dans ce passage, doit être pris dans le même sens que lorsque le psaume dit : « Mettez vos délices dans le Seigneur et il vous accordera tout ce que votre cœur demande. »

facilius veniam consequatur, juxta illud quod David canit : « Delicta juventutis meae, et ignorantiae meae ne memineris. » *Psal.* xxiv, 7. Unde et in consequentibus, Deus parvulum eum vocat et delictis affluentem. Hoc autem dicit propter divitiarum magnitudinem et terrae fertilitatem, qua Ephraïm tribus usque hodie luxuriat.

« Si filius honorabilis » sive « dilectus mihi Ephraïm si puer delicatus, quia ex quo locutus sum de eo » sive « verba mea in eo, recordans recordabor ejus adhuc ; ideo conturbata sunt viscera mea super eo ; miserans miserabor ejus, ait Dominus. » *Jerem.* xxxi, 20. Pœnitentiam agente Ephraïm et dicente, in principio : Erudisti me et eruditus sum quasi juvenis indomitus, et in fine : Quoniam sustinui opprobrium adolescentie meae ; respondit Dominus, et plena ad se mente conversum tali sustentat oraculo : « Filius dilectus mihi Ephraïm, » *Genes.* xlviii, quem in tantum dilexi ab initio, ut fratri preferrem Manassé. « Filius honorabilis, » qui contra naturæ ordinem, honorem primogeniti Domini dignatione suscepit. « Puer delicatus, » de quo scribitur : « Filii Ephraïm intendentes et mitentes arcum, conversi sunt in die belli. » *Psal.*

*Psal.* xxxvi, 4. C'est ainsi que le paradis en Eden est appelé jardin de délices. Le Seigneur continue : Parce que ma parole a été en lui, je me souviendrai de lui encore. Pour qu'on ne croie pas que la bénédiction est un don gratuit, conféré plutôt en raison de la bonté de celui qui le fait que des mérites de celui qui le reçoit, Dieu dit : « Je me souviendrai de lui, » parce que mes paroles ont été en lui, non dans sa bouche, non sur ses lèvres, mais au fond de son cœur affectueux. C'est pour cela que mes entrailles se sont émues à son égard. C'est à lui qu'il est dit par la bouche d'Osée : « Que te ferai-je, ô Ephraïm ? que te ferai-je, ô Israël ? te traiterai-je comme Adama, et te rendrai-je semblable à Séboïm ? » *Ose.* vi, 4 ; xi, 8. Mon cœur s'est troublé, mes entrailles se sont émues. Je ne déchainerai pas ma colère et je ne perdrai pas Ephraïm. « J'aurai compassion de lui, dit le Seigneur. » Mes paroles, il est vrai, ont été en lui, il a reçu tous mes commandements d'un esprit avide, et les a conservés en son cœur, et pourtant « j'aurai compassion de lui, dit le Seigneur. » Pour montrer que la plus parfaite justice des hommes a besoin de la miséricorde divine.

« Etablie dans un lieu élevé, repasse tes amertumes, dirige ton cœur vers la voie droite dans laquelle tu as marché. Retourne, vierge

Lxxvii, 9. Contra quem et ad quem, totus Osee liber est propheta, cui benedixit Jacob. Delicias autem in hoc loco juxta illud accipiamus, quod in psalmo dicitur : « Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. » *Psal.* xxxvi, 4. Pro quo in Græco, et in Hebraico habetur, « delictis affluens. » Unde et paradisi in Eden, deliciarum paradisi appellatur. Quia, inquit, fuerunt verba mea in eo, recordatione memor ero ejus adhuc. Ne putaretur gratuita benedictio, et ex indulgentia potius largitoris quam merito ejus in quem conferebatur esse collata, ideo ait : « Recordabor ejus, » quia verba mea fuerunt in eo, non in ore ejus, non in labiis, sed in imo cordis affectu. Propter quam causam et conturbata sunt viscera mea super eo. Cui loquitur et per Osee : « Quid tibi faciam, Ephraïm ? quid tibi faciam, Israël ? quasi Adamam ponam te, et quasi Seboïm ? » *Ose.* vi, 4 ; xi, 8. Conversum est in me cor meum, conturbata sunt viscera mea. Non faciam furorem iræ meae, et non disperdam Ephraïm. « Miserans miserabor ejus, ait Dominus. Fuerunt quidem sermones mei in eo, et omnia mandata mea avido suscepti animo, et in suo corda servavit ; sed tamen « miserans miserabor ejus, ait Dominus, » ut

d'Israël, retourne dans tes cités. Jusques à quand t'égareras-tu dans les délices, vierge vagabonde ? Le Seigneur a créé sur la terre un nouveau prodige : la femme environnera l'homme. » *Jerem.* xxxi, 21, 22. Les Septante : « Etablis des sentinelles, fais pénitence, porte ton cœur sur tes épaules dans la voie où tu as marché. Retourne, vierge d'Israël, retourne en pleurant vers tes cités. Jusques à quand vous détournerez-vous de moi, fille dédaignée ? puisque le Seigneur t'a créé pour être un plant nouveau de salut : Les hommes accompliront leur évolution autour de ton salut. » Au lieu de : « Jusques à quand vous égarerez-vous dans les délices ? » Symmachus dit : « Jusques à quand vous engloitez-vous dans l'abîme ? » J'ai cité en entier l'une et l'autre édition, pour montrer que ce chapitre des plus obscurs et qui contient les mystères de l'Eglise a été ignoré ou rendu avec des lacunes par les Septante ou par tout autre qui a interprété ce prophète. Le mot hébreu *sionim* se rend par sentinelles ou lieux élevés, comme l'ont traduit Aquila et Symmachus. Je me demande donc avec étonnement pourquoi la Vulgate au lieu de *sionim* ou sentinelles, a mis Sion et dérouter l'intelligence du lecteur en lui faisant croire que le discours de Dieu passait tout à coup d'Ephraïm à Sion et à la tribu de Juda, alors qu'il s'adresse constamment à Ephraïm, à qui il est dit : « J'ai

écouté et j'ai entendu Ephraïm ; » et plus loin : « Ephraïm est pour moi un fils que j'ai comblé d'honneur, » ou « un enfant de délices ; » et maintenant encore : « Etablissez-vous sur un lieu élevé, » ou « établissez pour vous des sentinelles, » qui vous annoncent quel grand bonheur doit arriver. Dans ce qui suit, « amertumes, » en hébreu *trēmtrām*, que Symmachus a rendu par « déplacements, » indique qu'il doit pleurer ou à cause de ses anciens péchés ou dans les transports de sa joie, se convertir au Seigneur de toute son âme, et placer ou diriger son cœur dans la voie par où il était parti, car il doit retourner de l'exil du péché. L'expression des Septante : « Mettez votre cœur sur vos épaules, » signifie qu'il doit joindre les pensées aux œuvres, ou considérer les épaules de ceux qui le portent et qui le ramènent de la captivité. C'est ce qu'Isaïe développe entièrement dans le chapitre où il parle de chameaux, de chars et de brancards sur lesquels ils doivent être ramenés. *Isa.* lx. « Retournez, vierge d'Israël, retournez vers vos cités, » que captive vous avez abandonnées ; jusques à quand votre négligence vous perdra-t-elle, et serez-vous vagabonde dans les sentiers les plus ténébreux de l'erreur ? Regardez en arrière à mon appel et apprenez en m'écoutant avec soin d'où vous viendra le honneur si grand de votre conversion.

ostenderet omnem hominum justitiam indigere misericordia Dei.

« Statue tibi speculas, pone tibi amaritudines, dirige cor tuum in viam directam in qua ambulasti. Reverte, virgo Israel, reverte ad civitates tuas istas. Usquequo delictis dissolveris, filia vaga ? quia creavit Dominus novum super terram : femina circumdabilis virum. » *Jerem.* xxxi, 21, 22. LXX : « Statue tibi speculatores, fac pœnam, da cor tuum in humeros tuos, viam in qua ambulasti. Reverte, virgo Israel, reverte in civitates tuas linguens. Usquequo converteris, filia despecta ? quoniam creavit te Dominus salute in plantationem novam ; in salute tua circumibunt homines. » Ubi nos diximus : « Usquequo delictis dissolveris ? » Symmachus posuit : « Usquequo demergeris in profundum ? » Utrumque autem editionem ex toto posui, ut caput obscurissimum et Ecclesiam continens sacramenta, « Septuaginta (sive quis alius hanc prophetam interpretatus est) aut ignorator, aut omnium ostenderem. Verbum Hebraicum *sionim* (עִיּוֹנִים), vel in « speculatores, » vel in « speculas » vertitur ; ut Aquila et Symmachus interpretati sunt. Unde miror, quid sibi voluerit Vulgata editio, ut pro *sionim*, hoc est, pro « speculatoribus, » Sion po-

neret, turbaretque lectoris intelligentiam, quo putaret post Ephraïm, ad Sion et ad tribum Juda repente Dei factum esse sermonem, cum perpetua oratio sit Ephraïm, cui supra locutus est : « Audiens audivi Ephraïm ; » et : « Filius honorabilis mihi Ephraïm, » sive « puer delicatus, » cui et nunc loquitur : « Statue tibi speculas, » sive « speculatores, » qui tibi prænuentiam advenire tantam rerum omnium felicitatem. Quod sequitur, « amaritudines, » que Hebraice dicuntur *trēmtrām* (תְּרֵמְרָאִים), pro quibus Symmachus interpretatus est, « transmutationes, » hoc indicat, quod flere debet vel antiqua peccata, vel gaudii magnitudine, et tota ad Dominum mente converti, et ponere, sive dirigere cor suum in viam, per quam profecta est, inde enim illam esse redituram. Quodque pro hoc dixere Septuaginta : « Da cor tuum in humeros, » illud significat, quod cogitatione debeat operibus jungere, sive humeros contemplari portantium se, de captivitate redeuntium. Quod Isaïas plenius exsequitur in camelis et curribus ac basteris eos asserens reducendos. *Isa.* lx. « Reverte » inquit, « virgo Israel, reverte ad civitates tuas, » quas captivo deseruisti ; usquequo negligentia dissolveris et pro-

Sachez ce que vous n'aviez jamais connu auparavant. Le Seigneur a créé une chose inouïe sur terre. Sans intervention d'aucune des opérations ordinaires de la nature, une jeune femme environnera du giron de son sein un homme qui paraîtra grandir en sagesse et en âge à travers les premières époques de la vie conformément au développement naturel de la croissance humaine; et pourtant, c'est l'homme dans sa perfection qui sera contenu, pendant le laps de temps ordinaire, dans le sein de la femme. Là-dessus la traduction de Symmaque et celle d'Aquila sont d'accord avec la nôtre. Je pourrais aussi montrer ce que la Vulgate a voulu dire sur ce point et lui trouver quelque sens, s'il n'était sacrilège de raisonner sur les paroles de Dieu avec le langage des sensations humaines. Théodotion, qui se place au même point de vue que la Vulgate, s'exprime ainsi : « Le Seigneur a créé un salut nouveau, l'homme » (il a mis le singulier pour le pluriel) « accomplira son évolution autour du salut. » Il est à remarquer enfin que la nativité du Sauveur et la conception de Dieu sont appelées une création.

« Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Ils diront encore cette parole dans la terre de Juda et dans ses villes, lorsque j'aurai ramené leurs captifs : Que le Seigneur te bénisse, montagne sainte, brillante de justice ! Et Juda

et y habitera; là seront toutes ses villes, et ses laboureurs et ses bergers. » *Jerem.* xxxi, 23, 24. Les Septante : « Voici ce qu'a dit le Seigneur des vertus, le Dieu d'Israël : Ils diront encore cette parole dans la terre de Juda et dans ses villes, lorsque j'aurai ramené ses exilés : Béni le Seigneur sur sa montagne juste et sainte, et avec le laboureur ceux qui habitent dans la terre de Judée et dans toute ville de cette montagne, et le Seigneur sera élevé au milieu du troupeau. » D'après l'hébreu, il est manifeste que les Israélites, de retour de la captivité dans leur patrie, habiteront les villes de Juda, et qu'il leur sera dit : Que vous bénisse le Seigneur, qui est la vraie beauté de la justice et la montagne sainte dont les habitants n'auront à redouter aucune embûche. Juda purifié de son iniquité habitera dans ses villes, et les laboureurs et les troupeaux seront en grand nombre. Cette prophétie a eu son accomplissement partiel sous Zorobabel et Esdras; mais il faut en rapporter la plénitude à Jésus-Christ : soit dans son premier avènement, où elle s'est réalisée selon l'esprit; soit dans son second avènement, où nous affirmons qu'elle s'accomplira selon l'esprit, quand les Juifs prétendent qu'elle s'accomplira selon la chair.

Voici maintenant le sens de la version des Septante : Ils diront encore cette parole dans la terre de Juda et dans ses villes, quand j'aurai

fundo errore vagaberis? Respice. quid dicturus sum, et unde tibi tanta beatitudo expectanda sit diligenter attende. Audi quod nunquam ante cognoveras. Novam rem creavit Dominus super terram. Absque viri semine, absque ullo coitu atque conceptu, femina circumdabit virum gremio uteri sui, qui juxta in crementa quidem aetatis per vagitus et infantium proficere videbitur sapientia et aetate; sed perfectus vir in ventre femine solitis mensibus continebitur. Unde Symmachus et Aquila juxta nostram editionem interpretati sunt. Qui sibi autem in loco hoc voluerit editio Vulgata, possem dicere, et sensum aliquem reperire, nisi de verbis Dei humano sensu argumentari esset sacrilegium; Theodotio autem, et ipse Vulgatae editioni consentiens, interpretatus est : « Creavit Dominus salutem novam, in salute circumbit homo, » singulari ponens pro plurali. Similique et hoc notandum, quod nativitas Salvatoris atque conceptus Dei creatio nuncupetur.

« Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Adhuc dicent verbum istud in terra Juda et in urbibus ejus, cum convertero captivitatem eorum : Benedictus tibi Dominus, pulchritudo justitiæ, mons sanctus. Et

habitabunt in eo Judas, et omnes civitates, ejus simul agricolæ et minantes greges. » *Jerem.* xxi, 23, 24. LXX : « Sic dixit Dominus virtutum, Deus Israel : Adhuc dicent sermonem istum in terra Juda et in urbibus ejus, quando reduxero transmigrationem ejus : Benedictus Dominus super justum montem sanctum ejus, et qui habitant in terra Judæa et in omni civitate ejus, cum agricola, et elevabitur in grege. » Juxta Hebraicum manifestum est, quod in reditu Israel, et in terram suam captivitate conversa, habitent urbes Juda, et dicatur eis per singula : Benedictus tibi Dominus, qui est vere pulchritudo justitiæ, et mons sanctus, in quo qui habitaverit, nullas timebit insidias. Et habitabit absque iniquitate Judas in civitatibus suis, eruntque agricolæ et pecorum multitudo. Quod ex parte videtur sub Zorobabel et Ezra esse completum; plenitudo autem viciniam ad Christi tempora referatur : vel in primo adventu, quando spiritaliter hæc facta sunt; vel in secundo universa complemur, juxta nos spiritaliter, juxta Judæos et nostros judæizantibus carnaliter. Porro juxta Septuaginta hic sensus est : Adhuc sermo iste dicetur in terra Juda et in civitatibus ejus, quando convertero captivitatem ejus. Quid dicetur?

ramené leurs captifs. Que diront-ils? « Béni le Seigneur sur sa montagne sainte et juste. » Cette montagne qui est digne d'être qualifiée de juste et de sainte, ne peut être nul autre que le Sauveur. Il serait inepte en effet de croire, en partageant l'aveuglement des Juifs, qu'une montagne insensible et sans raison puisse être juste et sainte. De même un peu plus loin : « Et dans toute ville de cette montagne, » c'est-à-dire, du Sauveur; et encore : « Avec le laboureur, » c'est-à-dire, évidemment, avec le Seigneur, puisque nous lisons dans l'Évangile : « Je suis la vigne, vous êtes les branches, mon Père est le vigneron. » *Joan.* xv, 1. De là cette parole de l'Apôtre : « Vous êtes le champ que Dieu cultive, vous êtes la maison que Dieu bâtit. » *I Corinth.* iii, 9. Quant à ces mots : « Et il sera élevé au milieu du troupeau, » ils montrent que chaque troupeau contribue à l'élevation du juste, du saint, du laboureur, c'est-à-dire, de notre Seigneur, et que s'est par ses serviteurs et ses fidèles qu'il monte au faite de sa gloire.

« J'ai enivré l'âme fatiguée » ou « toute âme altérée et j'ai assouvi » ou « rassasié toute âme défaillante. C'est pourquoi je me suis éveillé comme du sommeil et j'ai vu et mon sommeil m'a été doux. » *Jerem.* xxxi, 25, 26. Le changement des rôles rend obscure l'intelligence des prophéties. Le Seigneur avait dit : « Ils diront ces paroles

et dans la terre de Juda et dans ses villes, lorsque j'aurai ramené leurs captifs. Que diront-ils? assurément ce qui suit : « Que vous bénisse le Seigneur beauté de la justice, montagne sainte! » etc. Le peuple reprend : « Béni soit le Seigneur, » etc., et le Seigneur répond : « Parce que j'ai enivré toute âme fatiguée » ou « altérée et j'ai rassasié toute âme défaillante; » et aussitôt le peuple ramené de la captivité de répondre à son tour : « C'est pourquoi je me suis éveillé comme du sommeil et j'ai vu, et mon sommeil a été doux. » Parce que le Seigneur enivre l'âme fatiguée ou altérée et dit dans l'Évangile : « Que celui qui a soif vienne à moi et qu'il boive... » *Joan.* vii, 37... « si quelqu'un croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur, dit l'Écriture; » *Ibid.* 38; parce qu'il rassasie toute âme qui a faim et soif, dont il nous parle encore en ces termes dans l'Évangile : « Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, parce qu'ils seront rassasiés. » *Math.* v, 6. (L'ébriété en cet endroit est prise en bonne part, comme dans ce passage du cantique des Cantiques « mangez, amis; buvez et enivrez vous, vous qui m'êtes très-chers, » *Cant.* v, 1, et comme l'ivresse où Joseph tomba avec ses frères à midi; *Gen.* xliii; c'est pourquoi ceux qui avaient été fatigués et qui avaient eu faim, après avoir été enivrés et rassasiés, rendent grâce à Dieu dans cette réponse : « Je me suis éveillé et j'ai vu, » évidemment ils

« Benedictus Dominus super justum montem sanctum ejus. » Mons qui justitiæ et sanctitatis mereatur significantionem accipere, nullus est alius, nisi Salvator. Cæterum stultum est, irrationalem et insensibilem montem errore judaico justum et sanctum credere. Ipse est, de quo et in consequentibus scribitur : « Et in omni civitate ejus, » subauditur Salvatoris; « cum agricola, » non dubium quin Dominum significet, de quo in Evangelio scriptum est : « Ego sum vitis, vos palmites, Pater meus agricola. » *Joan.* xv, 1. Unde et Apostolus loquitur : « Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis. » *I Corinth.* iii, 9. Quodque sequitur : « Et elevabitur in grege, » hoc ostendit, quod in singulis gregibus justus, et sanctus, et agricola ipse Dominus elevatur, et in servis suis atque credentibus ad excelsa conscendat.

« Quia inebriavi animam lassam » sive « quia inebriavi omnem animam sitientem, et omnem animam esurientem saturavi » sive « replevi, ideo expergefactus sum et vidi, et somnus meus dulcis fuit mihi. » *Jerem.* xxxi, 25, 26. Mutatio personarum facit obscuram intelligentiam Prophetarum. Dixit Dominus : « Adhuc dicent verbum istud in terra Juda et in urbibus ejus,

cum convertero captivitatem eorum. » Quid autem dicent? hand dubium quin hoc quod sequitur : « Benedictus tibi Dominus, pulchritudo justitiæ, mons sanctus, » etc. Rursumque illis ista dicentibus respondit Dominus : « Quia inebriavi animam lassam, » sive « sitientem, et omnem animam esurientem saturavi, » sive « illoque ista dicente, respondit populus, qui de captivitate venerat : Ideo expergefactus sum, et vidi, et somnus meus dulcis fuit mihi. » Quia Dominus inebriat animam lassam sive sitientem, et dicit in Evangelio : « Qui sitit, veniat ad me et bibat; » *Joan.* vii, 37; et : « Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aqua viva; » *Ibid.* 38; et omnem animam esurientem satiat, atque sitientem, de qua sili et esurie idem in Evangelio testatur : « Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. » *Math.* v, 3, notandumque, quod ebrietas in hoc loco in bonam partem ponatur, de qua in Cantico dicitur : « Comedite, amici, bibite et inebriamini, charissimi. » *Cant.* v, 1, qua ebrietas et Joseph inebriatus est cum fratribus suis in meridie; *Gen.* xliiii; inebriati autem que saturati hi, qui lassii fuerant atque esuriant, agunt gratias, respondentes : « Expergefactus sum, et vidi, »

ont vu le Seigneur qui les éveillait et leur disait : « Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, et Dieu vous éclairera. » *Isa. xxvi. 19 et lx. 1; Ephes. v. 14.* « Et mon sommeil m'a été doux, » continue le texte; aussi à l'exemple de notre Seigneur, me suis-je écrié : « J'étais endormi et assoupi, et je me suis levé, parce que le Seigneur m'a pris sous sa protection. » *Psal. iii. 6.*

« Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur, et je sèmerai en la maison d'Israël et en la maison de Juda une semence d'hommes et une semence d'animaux. Et comme j'ai veillé sur eux pour les arracher, et les détruire, et les dissiper, et les perdre, et les désoler, ainsi je veillerai sur eux pour les édifier et les planter, dit le Seigneur. En ces jours on ne dira plus : Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants on été agacées; mais chacun mourra dans son iniquité. Quiconque mangera des raisins verts aura seul les dents agacées » *Jerem. xxxi. 27 et seqq.* Il n'y a pas dans les Septantes : « Dans la maison d'Israël et dans la maison de Juda; » mais seulement : « Je sèmerai dans Israël et dans Juda. » Les mots : « Une semence d'hommes et d'animaux, » il faut les entendre des esprits élevés et des esprits simples. Or comme j'ai adressé, dit le Seigneur, cette parole à Jérémie au commencement de sa mission :

Dominum scilicet suscitatem atque dicentem : « Surge, qui dormis, et elevare a mortuis, et illuminabit te Christus; » *Isa. xxvi. 19 et lx. 1; Ephes. v. 14.* « Et somnus, » inquit, « meus dulcis fuit mihi, » ut imitaretur Domini mei verba dicentis : « Ego dormivi et soporatus sum, et exsurrexi, quoniam Dominus suscepit me. » *Psal. iii. 6.* « Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et seminabo domum Israel et domum Juda semine hominum et semine jumentorum. Et sicut vigilavi super eos, ut evelearem, et demolirer, et dissiparem, et disperderem, et affligerem; sic vigilabo super eos, ut edificem et plantem, ait Dominus. In diebus illis non dicent ultra : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt, sed unusquisque in iniquitate sua morietur. Omnis homo qui comederit uvam acerbam, obstupescunt dentes ejus. » *Jerem. xxxi. 27 et seqq.* Domum et domum, id est, « domum Israel et domum Juda, » in Septuaginta non habetur; sed tantum Israel et Judam, ut sit : « Et seminabo Israel et Judam » Quodque intulit : « Semine hominum et jumentorum, » ad rationales et simplices referre debemus. Et sicut in principio Jeremie dictum est ad eum : « Ecce constitui te hodie super gentes et su-

« Voilà que je t'ai établi aujourd'hui au-dessus des nations et des royaumes pour que tu arraches, que tu détruises, que tu perdes et que tu dissipes, et pour que tu édifies et que tu plantes, » et comme j'ai veillé sur eux pour accomplir ma menace, ainsi veillerai-je maintenant sur eux pour les édifier et les planter. Nous sommes en effet le champ que Dieu cultive, la maison que Dieu bâtit. *I Corinth. iii. 9.* Toutes les promesses de cette sorte, les Juifs et nos judaisans pensent qu'elles s'accompliront dans le royaume de l'an mil. Pour nous, conformément à cette doctrine de l'Apôtre : « J'ai planté, Apollon a arrosé, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement, » *Ibid. 6,* et à celle du prophète Isaïe qui appelle le Sauveur architecte des clôtures et des maisons, *Isa. lvm,* nous soutenons qu'elles se sont accomplies selon l'esprit au premier avènement de Jésus-Christ, et accomplies, non pour le tout mais en partie seulement, parce que nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en des énigmes, *I Corinth. xiii* et nous n'avons que la science imparfaite qui nous sied tandis que lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli; ou qu'elles s'accompliront au second avènement, lorsque le Seigneur apparaîtra dans sa majesté et qu'entrera la plénitude des nations, en sorte que tout Israël soit sauvé et nullement en partie et un à un, puis-

per regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et edifices, et plantes, » et vigilavi super eos ut facerem quod minatus sum; sic, inquit, vigilabo nunc super eos, ut edificem et plantem. Dei enim agricultura, Dei edificatio est. *I Corinth. iii. 9.* Omnes hujusmodi repositiones juxta Judaeos et nostros Judaizantes, in mille annorum regno putantur esse complende. Nos autem, dicente Apostolo : « Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit, » *Ibid. 6,* et Isaïa propheta, quod Salvator edificator seipsum et domorum esse memoratur, *Isa. lvm,* in primo adventu Christi spiritualiter impleta defendimus, et impleta ex parte, non ex toto quia nunc in speculo videmus et in ænigmate, et nescimus sicut oportet nos scire; *I Corinth. xiii;* cum autem quod perfectum est venerit, tunc quod ex parte est destruetur. Aut certe in secundo complenda credimus, quando in sua majestate Dominus apparebit, et subintraverit plentudo gentium, ut omnis Israel salvus fiat, et nequaquam ex parte per singulos, sed sit Deus omnia in omnibus. *Rom. xi, et Cor. xv.*

Quodque inferitur : « In diebus illis non dicent ultra : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum

que Dieu sera tout en tous. *Rom. xi* et *I Corinth. xv.*

Le texte continue : En ces jours on ne dira plus : Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants ont été agacées, » etc. maximes que nous avons pleinement discutées dans nos Commentaires sur Ezéchiel quand nous avons interprété ce passage : « Fils de l'homme, pourquoi vous servez-vous de cette parabole et en a-t-on fait un proverbe dans Israël : Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants en ont été agacées? Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que cette parabole ne sera plus parmi vous en proverbe dans Israël, car toutes les âmes sont à moi et l'âme du fils est à moi comme l'âme du père. L'âme qui a péché mourra elle-même. » *Ezech. xviii. 1 et seqq.* Nous apprenons par là que ce n'est pas le Seigneur qui engendre la mort, mais que c'est le péché puisque l'âme qui a péché mourra elle-même; et ce passage nous dit qu'Israël ne sera pas à jamais solidaire des péchés des pères, mais après un long temps sera sauvé pour ses propres mérites et sa foi en Jésus-Christ. Remarquons ce nom de raisins verts donné aux vices et péchés, en sorte que ceux qui les mangent ont les dents agacées et ne peuvent sentir la douceur de Celui dont il est écrit : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » *Psal. xxxiii. 9.* Quiconque n'entend pas les Ecritures selon la vérité, mange

obstupescunt, » et reliqua, in explanationibus Ezechielis plenius disseruimus, quando interpretati sumus illum locum : « Fili hominis, quid vobis et parabole istæ inter filios Israel dicentium : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupuerunt. Vivo ego, dicit Dominus, si fuerit ultra hæc parabola in Israël, quia omnes anime meæ sunt, sicut anima patris, sic et anima filii. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur. » *Ezech. xviii. 1 et seqq.* Per que discimus, mortem non facere Dominum, sed peccatum; anima enim quæ peccaverit, ipsa morietur. Hocque in presenti loco dicitur, quod nequaquam peccatis patrum in æternum offenderit Israël; sed propriis meritis et fide in Christum post tempora nulla salvetur. Et observandum quod vitia atque peccata uva acerba dicantur, ut comedunt dentes obstupescant, et non possint ejus suavitate sentire, de quo dicitur : « Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus. » *Psal. xxxiii. 9.* Quicumque Scripturas non ita intelligit ut rei veritas habet, uvam acerbam comedit. Unde omnes hæretici perversa credentes, panem de celo descendente

des raisins verts. Ainsi tous les hérétiques, en raison de leurs croyances perverses, ne peuvent manger le pain qui descend du ciel, mais leurs dents seront agacées, non à cause de la verdure des raisins, mais parce que les dents sont vicieuses.

Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur; et j'établirai un nouveau pacte avec la maison d'Israël et la maison de Juda, non pas selon le pacte que j'ai formé avec nos frères, dans les jours où je les pris par la main pour les tirer de la terre d'Égypte; alliance qu'ils ont rendue vaine, et je les ai négligés, dit le Seigneur. Voici le pacte que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur : je graverai ma loi jusque dans leurs entrailles et je fécirai dans leurs cœurs, et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Et nul n'instruira plus son prochain ni son frère disant : Connaissez le Seigneur, car tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur, parce que j'oublierai leur iniquité et que je ne me souviendrai plus de leur péché. » *Jerem. xxxi. 31-34.* L'apôtre Paul ou l'auteur quel qu'il soit de l'épître aux Hébreux s'est appuyé sur ce témoignage, et après lui la tradition de l'Eglise est que toutes ces choses se sont accomplies au premier avènement du Sauveur, et qu'à l'ancien Testament a succédé le nouveau qui est l'Evangile, mettant la loi de l'esprit à la place de la loi de

comedere non possunt, sed obstupescunt dentes eorum, non ciborum austeritate, sed vitio dentium.

« Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et feriam domum Israel et domum Juda pactum novum, non secundum pactum quod pepigi cum patribus vestris in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Egypti; pactum quod irritum fecerunt, et ego dominatus sum eorum, » sive « ego neglexi eos, dicit Dominus. Et hoc erit pactum quod feriam cum domo Israel post dies illos, dicit Dominus : dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam, et ero eis in Deum et ipsi erunt mihi in populum. Et non docebunt ultra unusquisque proximum suum et unusquisque fratrem suum, dicens : Cognoscite Dominum, quia omnes scient me a minimo eorum usque ad maximum, ait Dominus, quia propitior iniquitati eorum et peccati eorum non ero memor amplius. » *Jerem. xxxi. 31-34.* Hoc testimonio apostolus Paulus sive quis alius scripsit Epistolam usus est ad Hebræos, omnesque deinceps Ecclesiastici viri in primo Salvatoris adventu dicunt universa completa, et novum Testamen-

la lettre et réalisant selon l'esprit tous les sacrifices, et la circoncision, et le sabbat. En disant pacte au lieu de Testament nous avons scrupuleusement traduit l'hébreu; au reste, le nom de pacte convient très-bien au Testament, puisqu'il contient la volonté et le témoignage de ceux qui forment ce pacte. Quand Israël fut tiré de la terre d'Égypte, Dieu usa d'un tel abandon envers ce peuple, qu'il condescendit à les prendre par la main pour leur donner le pacte qu'ils rendirent vain, ce pour quoi le Seigneur les délaissa. Maintenant il promet de donner dans l'Évangile, après la croix, la résurrection et l'ascension, un pacte qui sera gravé, non pas sur des tables de pierre, mais au plus profond du cœur humain; lorsque son Testament aura été gravé dans le cœur des fidèles, d'être lui-même leur Dieu comme ils seront son peuple, afin qu'ils ne cherchent aucunement les docteurs du judaïsme et les traditions et les préceptes des hommes, mais qu'ils soient les disciples de l'Esprit Saint, pourvu qu'ils soient dignes de ce témoignage: « Vous êtes le Temple de Dieu et l'Esprit de Dieu habite en vous. » I *Corinth.* II, 19. Or l'esprit souffle où il veut et a des grâces diverses, et la connaissance d'un seul Dieu est la possession de toutes les vertus. « Cela sera, » continue le texte, « parce que je leur pardonnerai leur iniquité et que je ne me souviendrai plus de leur péché. » Le sens de ce frag-

ment veut nécessairement qu'on rapporte ce qui précède au premier avènement du Sauveur, quant Israël et Juda s'unirent les Gentils pour n'être plus qu'un peuple. Si quelqu'un avait des scrupules à cause de ce langage: « J'établirai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda un pacte » ou « un Testament nouveau, non pas selon le pacte que j'ai formé avec vos pères, » qu'il se rappelle que les premiers chrétiens furent d'entre les juifs, et que c'est vers eux qu'était venu le Sauveur qui a dit: « Je ne suis venu que vers les brebis égarées de la maison d'Israël, » *Math.* xv, 24, parole confirmée par ce témoignage des Apôtres: « Vous étiez les premiers à qui il fallait annoncer la doctrine de Dieu; mais puisque vous la rejetez et que vous-mêmes vous jugez indignes de la vie éternelle, nous tournons nos pas vers les autres peuples » *Act.* xii, 46. Il ne fallait pas en effet jeter le pain des enfants aux chiens, et puisque ces enfants ne voulurent pas recevoir le Père qui venait dans son héritage, celui-ci donna à tous ceux qui le recevraient le pouvoir d'être faits enfants de Dieu. *Math.* xv; *Joan.* I.

Voici ce que dit le Seigneur, qui ordonne au soleil d'éclairer le jour et à la lune et aux étoiles d'éclairer la nuit, qui trouble la mer et fait gronder les flots et dont le nom est le Seigneur des armées: Si ces lois » ou « ces décrets dé-

tum, hoc est Evangelium, successisse veteri Testamento, a quo legem littera lege spiritus commutatum, ut omnia quoque sacrificia, et circumcisio, et sabbatum spiritualiter completerent. Quod autem pactum pro Testamento ponimus, Hebraica veritatis est, licet Testamentum recte pactum appelletur, quia voluntas in eo atque testatio eorum, qui pactum ineunt, continetur. Quando educatus est Israel de terra Aegypti, tanta Dei in illo populo familiaritas fuit, ut manum eorum apprehendere dicitur, et dedisse pactum, quod illi fecerunt irritum, et propterea Dominus neglexit eos. Nunc autem in Evangelio post cruce, resurrectionem, et ascensionem, dare se pactum, non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus pollicetur; cumque scriptum fuerit Domini Testamentum in mente credentium, ipsum esse eis in Deum et illos esse in populum, ut nequaquam iudicatos querant magistros, et traditiones, et mandata hominum, sed doceantur a Spiritu sancto, si tamen audire mereantur: « Templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis. » I *Corinth.* II, 19. Spiritus autem spirat ubi vult, et diversa habet gratias; notitiaque unius Dei omnium virtutum possessio est. « Et hoc, » inquit, « fiet, quia propitius ero

iniquitati eorum et peccati eorum non recordabor amplius. » Ex quo perspicuum est secundum hujus *scripturas*; intelligentiam, superiora in primo intelligenda Salvatoris adventu, quando uterque populus sibi Israel et Juda copulatus est. Si cui autem scrupulum facit, quare dixerit: « Disponam domui Israel et domui Juda pactum » sive « Testamentum novum, non secundum pactum quod pepigi cum patribus vestris, » intelligat primum Ecclesiam Christi ex Judæis, et ad illos venisse Dominum Salvatorem atque dixisse: « Non veni nisi ad oves perditas domus Israel; » *Math.* xv, 25; et id ipsum Apostolos confirmasse: « Vobis quidem primum oportebat loqui verbum Dei; quoniam repelliis illud et indignos vos judicatis eternæ viæ, ecce convertentur ad gentes. » *Act.* xii, 46. Non enim oportebat panem filiorum dare canibus, sed quia illi patrum in sua venientem suscipere noluerunt, fedit omnibus potestatem, ut qui receperint eum, fiant filii Dei. *Math.* xv; *Joan.* I.

« Hæc dicit Dominus, qui dat solem in lumine diei, ordinem lune et stellarum in lumine noctis, qui turbat mare et sonant fluctus ejus, Dominus exercituum nomen illi: Si cessaverint leges istæ » sive « statuta hæc

faillent jamais en ma présence, dit le Seigneur, alors la postérité d'Israël s'éteindra et ne sera plus à jamais un peuple devant moi. » *Jerem.* xxxi, 35, 36. Nous lisons aussi au commencement de la Genèse que le soleil a été fait pour éclairer le jour et la lune et les étoiles pour éclairer la nuit, et dans le psaume: « Le jour annonce cette parole au jour et la nuit en donne la connaissance à la nuit, » *Psal.* xviii, 2, parce que les jours et les nuits se succèdent réciproquement. Comme l'ordonnance des choses et surtout des astres célestes ne peut être changée, et comme les flots sonores de la mer roulés vers le rivage font entendre le terrible fracas des abîmes soulevés par les ondes, sans pouvoir aller plus loin que ne le veut l'ordre de Dieu, selon ce témoignage: « Vous leur avez prescrit des bornes qu'elles ne passeront point et elles ne reviendront point couvrir la terre; » *Psal.* cii, 9; ainsi la volonté du Seigneur rendra éternelles la race et la postérité d'Israël, qui ne s'éteindra jamais. Le mot lois ici n'a pas trait aux lois de Moïse, mais à la constitution et à l'ordre de la nature. Demandons aux Juifs, puisque les cieus doivent périr et vieillissent comme un vêtement, et qu'il est dit à Dieu: « Mais pour vous, vous êtes toujours le même et vos années ne finiront point, » *Psal.* ci, 28, comment la postérité d'Israël peut être éternelle? Et en effet, ou, les cieus

périssant, Israël périra aussi; ou s'il est éternel, les cieus non plus ne périront pas. Mais l'Écriture ne saurait mentir et les cieus périront; la postérité d'Israël périra donc aussi, et la preuve, c'est que Jacob dit à ses fils: « Venez et je vous annoncerai ce qui doit arriver dans les derniers jours. » *Gen.* xlix, 1. « Dans les derniers jours » implique que le monde doit finir et qu'il y aura une autre disposition de toute chose. Ceci soit dit contre les Juifs. En outre pour les nôtres l'Évangile enseigne en ces termes que ce monde n'est pas éternel: « Le ciel et la terre passeront » *Math.* xxiv, 35. « Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation du siècle. » *Math.* xxviii, 20. Disons-le en d'autres termes: Aussi longtemps que ce monde existera, la race d'Israël, le peuple juif existera également, non en ceux qui maintenant sont incrédules, mais en ceux qui ont embrassé la foi avec et par les Apôtres, afin que les restes d'Israël fussent sauvés.

« Voici ce que dit le Seigneur: Si les cieus peuvent être mesurés dans leur hauteur et les fondements de la terre sondés dans leur profondeur, je rejetterai toute la race d'Israël, à cause de tout ce qu'elle a fait, dit le Seigneur. » *Jerem.* xxxi, 37. Les Septante: « Voici ce que dit le Seigneur: Si le ciel peut être élevé plus haut et si le fondement de la terre peut être descendu plus

coram me, dicit Dominus, tunc et semen Israel deficiet, ut non sit gens coram me cunctis diebus. » *Jerem.* xxxi, 35, 36. Et in Genesis principio legimus solem in celo positum in lumine diei, lunam quoque et stellas in lumine noctis; *Gen.* I; et in psalmo: « Dies diei annuntiat verbum, et nox nocti indicat scientiam » *Psal.* xviii, 2, quod invicem sibi nox diesque succedant. Quomodo, inquit, rerum et maxime caelestium astrorum non potest ordo mutari, et sonantis maris fluctus voluntur ad littora fragorque gurgitum et undarum inmensitatum terribilis audiri, nec potest ultra procedere, quam Dei jussione præceptum est, juxta illud: « Terminum posuisti quem non transibunt, neque convertentur operire terram; » *Psal.* cii, 9; sic, inquit, semen et gens Israel Domini erit voluntate perpetuum, nec aliquando deficiet. Leges autem hæc, Mosaicæ non sunt intelligendæ, sed constitutio et ordo naturæ. Interrogemus Judæos, si cœli peribunt et omnes quasi vestimentum veterascant, et ad Dominum dicitur: « Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficiunt, » *Psal.* ci, 28, quomodo semen Israel potest esse perpetuum? Aut enim perennitibus cœlis, peribit et semen Israel; aut si fuerit perpetuum, ergo nec cœli

peribunt. Quod si Scriptura mentiri non potest et perituri sunt cœli, peribit igitur et semen Israel, maxime cum et Jacob loquatur ad filios: « Venite et annuntiate vobis quid futurum sit in novissimis diebus. » *Gen.* xlix, 1. Quando autem dicitur, « in novissimis diebus, » ergo mundus esse cessabit, et alia fiet rerum dispositio. Hoc adversum illos. Cæterum nostris mundum istum non esse perpetuum, etiam Evangelium demonstrat, dicens: « Cælum et terra transibunt; » *Math.* xxiv, 35; et: « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. » *Math.* xxviii, 20. Dicamus et aliter: Quando mundus iste fuerit, semen Israel et gentem Judæicam permissuram, non in his qui nunc increduli sunt, sed in his qui cum Apostolis et per Apostolos crederant, ut reliqua salva fiant.

« Hæc dicit Dominus: Si mensurari poterint cælo sursum, et investigari fundamenta terre deorsum, et ego abjiciam universum semen Israel, propter omnia que fecerunt, dicit Dominus. » *Jerem.* xxxi, 37. LXX: « Hæc dicit Dominus: Si elevatum fuerit cælum sublimius et si humiliatum pavimento terre deorsum, et ego non reprobo genus Israel, dicit Dominus,

bas, moi aussi je ne réproverai pas la postérité d'Israël, dit le Seigneur, à cause de tout ce qu'ils ont fait. » Le texte hébreu, sur ce passage, diffère grandement de la Vulgate. Etudions d'abord le texte hébreu : « Si les cieus peuvent être mesurés dans leur hauteur » et si l'on peut la connaître, « ou si les fondemens de la terre peuvent être sondés » et leurs mystères compris par la raison, « moi aussi je rejeterai toute la race d'Israël, à cause de tout ce qu'elle a fait, dit le Seigneur. » Or, comme il est impossible que l'homme connaisse la hauteur des cieus et la profondeur des fondemens de la terre, ainsi il sera impossible que je rejette toute la race d'Israël, puisque si je rejetais toute la race d'Israël, la hauteur des cieus et les profondeurs de la terre pourraient être mesurées. C'est la même manière de raisonner qu'on trouve dans l'Evangile, quand l'impossible est comparé à l'impossible. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des cieus. *Math. xix.* Puisque la première chose est impossible, la seconde le sera aussi ; car si celle-ci arrivait, celle-là qui était réputée impossible, aurait lieu aussi. Ils sont par conséquent dans l'erreur ceux qui expliquent ce passage d'une autre manière, invoquant en outre ce témoignage que le Fils aurait pu demander au Père d'envoyer douze légions

pro omnibus que fecerunt. » Multum in hoc loco distat Hebraicum ab editione Vulgate. Dicamus primum juxta Hebraicum : « Si mensurari poterint caeli sursum » et eorum altitudo cognosci, « vel investigari fundamenta terrae » et extrema eorum ratione comprehendi, et ego, » inquit, « abjiciam universum semen Israel, propter omnia que fecerunt, dicit Dominus. » Quomodo autem illud impossibile est, ut colorum summities et terrae fundamenta noscamus, sic et hoc impossibile erit, ut abjiciam universum semen Israel ; sin autem abjicero universum semen Israel, ergo mensurabitur colorum summities, et extrema terrarum. Hic syllogismus et in Evangelio textitur, quando impossibile impossibili comparatur : Facilius camelus intrabit per foramen acus, quam dives intrare possit in regnum colorum. *Math. xix.* Quomodo enim illud fieri non potest, sic nec hoc fieri poterit ; quod si hoc factum fuerit, ergo fiet illud, quod impossibile putabatur. Errant ergo qui hunc locum aliter ediderunt, ponentes et duodecim legiones Angelorum adducere in suum auxilium. Hinc sensui Septuaginta contrarium transtulerunt, dicentes : « Si exaltatum

d'anges à son secours. La version des Septante donne le sens diamétralement opposé : « Si le ciel peut être élevé plus haut et le fondement de la terre descendu plus bas, moi aussi je ne réproverai pas la race d'Israël, à cause de tout ce qu'elle a fait, dit le Seigneur. » S'il en est ainsi, c'est que la race d'Israël sera réprouvée ; et en effet, comme le ciel ne peut être plus haut qu'il est ni la terre plus bas qu'elle est, ainsi la race d'Israël ne pourra pas ne pas être réprouvée. Quand nous voyons des Juifs faire grand bruit de ce passage d'après le texte hébreu, accordons-leur que toute la race d'Israël n'a pas été rejetée. Et en effet ils ne l'ont pas été : tous il n'y a que ceux qui sont demeurés incroyables.

« Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur, et la ville sera rabâtie par le Seigneur depuis la tour d'Ananéel jusqu'à la porte de l'Angle, et elle sortira hors de la mesure » ou d'après Symmaque « et le cordeau de sa mesure sortira encore au delà sur la colline de Gareb et environnera Goatha, » ou d'après les Septante « de pierres d'élection, et toute la vallée des ruines, » au lieu desquelles Théodotion a transcrit le mot hébreu lui-même PRAGARIM, « et les cendres, et tout Asaremoth, » qu'il vaut mieux lire ASADEMOTH et qu'Aquila traduit par hanlieue, « jusqu'au torrent de Cédron, et jusqu'à l'angle de la porte orientale des coursiers. Le Saint du Seigneur ne

fuerit caelum sublimius et humiliatum pavementum terrae deorsum, et ego, » inquit, « non reproboho semen Israel, dicit Dominus, propter omnia que fecerunt. » Quod si ita est, reprohabitur gens Israel ; quomodo enim caelum non potest eo quod est esse sublimius, nec terra humilior esse eo quod est, sic et gens Israel nequaquam poterit reprobari. Si viderimus Judaeos juxta Hebraicum hoc testimonio gloriarì, assentiantur eis quod non sit abjectum universum semen Israel. Non enim omnes abjecti sunt, sed hi tantum, qui fuerunt increduli.

« Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et edificabitur civitas Domino a turre Ananeel usque ad portam anguli, et exibit ultra norma, » sive juxta Symmachum « funiculus mensurae ejus contra eam super collem Gareb et circumbit Goatha, » sive juxta Septuaginta, « de electis lapidibus, et omnem vallem ruinaram » pro quibus Theodotio ipsum verbum Hebraicum posuit PRAGARIM (פראגריים), « et cineres, et omnem Asaremoth, » quod melius legitimus ASADEMOTH (אסאדמות), pro quo Aquila suburbana interpretatus est, « usque ad torrentem Cedron, usque ad angulum portae eorum Orientalis ; sanctum Domini non evelletur et non des-

sera plus arraché ni détruit désormais » *Jerem. xxxi, 38-40.* Ceux qui croient au règne du Christ en Judée en l'an mil, les Juifs et nos judaisants, font grand fracas de la tour d'Ananéel, et de la porte de l'angle, et de la colline de Gareb, et de Goatha, et de la vallée de Phagarim, et de tout Asademoth, et du torrent de Cédron, et de l'angle de la porte orientale des coursiers ; c'est là, disent-ils, que le sanctuaire ou le temple du Seigneur doit être bâti pour y subsister à jamais. Impuissans qu'ils sont à placer l'accomplissement de cette prophétie après la captivité, aux temps de Zorobabel et d'Esdras, ils passent aux temps du Christ, qui viendrait selon eux à la fin du monde, afin que la Jérusalem d'or et de pierres précieuses, dont parle l'Apocalypse de Jean, descendit et fut édiflée dans l'étroit espace de terre que décrit Jérémie. *Apoc. xxi.* Ils étayent leur conjecture sur ce fragile appui pour jeter les fondemens de la ville depuis la tour d'Anathoth, aujourd'hui appelée de Jérémie, que trois milles séparent de Jérusalem, jusqu'au torrent de Cédron, dont parle l'Evangile. *Joan. xviii,* et qui est dans la vallée de Josaphat, où était le jardin dans lequel le traître Judas livra le Sauveur. Nous lisons bientôt, disent-ils en méconnaissant le texte hébreu, qu'Ananéel fils de Sallum fut le cousin germain de Jérémie, qui lui acheta son champ, et de là ce nom de tour d'Ananéel. Mais

truetur usque in perpetuum. » *Jerem. xxxi, 38-40.* Qui mille annorum in terra Judaeae regnum Christi recipiunt, Judaei videlicet et nostri judaizantes, conantur ostendere turrem Ananeel et portam anguli, et collem Gareb et Goatha, et vallem Phagarim, et omnem Asademoth, et torrentem Cedron, et locum anguli portae eorum orientalis ; et ibi dicunt sanctuarium Domini, id est, templum esse condendum, mansurumque in perpetuum. Quod quia post captivitate temporibus Zorobabel et Esra non possunt monstrare completum, transeunt ad Christi tempora, quem in consummatione mundi dicunt esse venturum, ut aurea atque gemmata juxta Apocalypsin Joannis descendat Jerusalem, et hoc terrae spatium, id est, ab illo loco usque ad illum locum, edificetur per circuitum. *Apoc. xxi.* Suspicionis suae hanc aurulam capiunt, quod a turre Anathoth, quae hodie appellatur Jeremiae, tribus a Jerusalem millibus separata, usque ad torrentem Cedron, qui scribitur in Evangelio. *Joan. xviii,* et est in valle Josaphat, ubi hortus erat, in quo et Judas proditor tradidit Salvatorem, civitatis fundamenta jactantur. Lecturi, iniquant, sumus in consequentibus Ananiam filium Sallum patrum foisse Jeremiae, cujus

ici, dans le texte hébreu, Ananéel prend au milieu la lettre NUN, tandis que là : « Ananéel fils de Sallum ton oncle viendra te trouver, » la lettre du milieu est MEX.

Pour nous, invoquons le Seigneur, qui a la clé de David, qui ouvre et personne ne peut fermer et qui ferme et personne ne peut ouvrir, et qui ouvrit aussi le livre d'Isaïe et de tous les Prophètes, *Isa. xlii,* et les vingt-quatre vieillards tenant des cithares, *Apoc. iii,* adorent tous les divins mystères qu'il pouvait seul dévoiler, — invoquons-le et abordons l'édification de la cité à laquelle les prophéties ont dit : « On a dit de vous des choses glorieuses, ô cité de Dieu. » *Psal. lxxxv, 2.* « Un fleuve aux eaux abondantes fait la joie de la cité de Dieu. » *Psal. lxxxv, 2.* L'église est donc bâtie depuis la tour de l'obéissance ou de la grâce, ou des dons de Dieu (signification d'Ananéel) jusqu'à la porte de l'Angle, car, bien que l'Eglise ait un commencement sublime, pendant tout le temps que nous passons dans cette chair, nous ne pouvons posséder la ligne droite de la vérité et nous sommes placés à l'angle et à l'intersection des lignes ; et le cordeau de sa mesure sort au delà en face d'elle, c'est-à-dire de la porte de l'angle, sur la colline de Gareb, en notre langue séjourner ou rouille ; ce qui nous enseigne qu'étrangers et voyageurs, nous devons mettre nos oreilles en garde contre les

emit agrum, et haec est turris Ananeel, ignorantes Hebraicum veritatem. Hic enim juxta Hebraicum scribitur, a turri ANANEEL (אננאל) per NUN videlicet median litteram ; ibi autem : « ECCO ANANEEL (אננאל) filius Sallum patris filii tui venit ad te, » per median MEX litteram.

Invocantes igitur Dominum Salvatorem, qui habet clavem David, qui aperit et nemo claudit, qui claudit et nemo aperit, qui signatum quoque Isaïa librum et omnium Prophetarum aperuit, *Isa. xlii,* et adoraverunt viginti quatuor seniores tenentes citharas, *Apoc. iii,* quod solus potestis divina reserare mysteria, aggregantur edificium civitatis ad quem propheticus sermo dirigitur : « Gloriosa dicta sunt de te, civitas ; Dei » *Psal. lxxxv, 2* ; et : « Fluminis impetus laetificat civitatem Dei. » *Psal. lxxv, 4.* Edificatur itaque Ecclesia a turri obedientiae, sive gratiae, et a donorum Dei » (hoc enim interpretatur Ananeel), usque ad portam anguli, quae licet videatur initium habere sublime, quoniam in ista carne subsistimus, rectam veritatis lineam non possumus possidere, sed in angulo stamus et fractis lineis ; exitque ultra funiculus mensurae contra eam, id est, portam anguli, super collem

démangeaisons de la curiosité et ne nous pas laisser allécher par la nouveauté des doctrines perverses. « Et environnera Goatha » ou « en rond, » disent les Septante, de ces pierres choisies qui sont roulées à la surface de la terre et que rend stables la pierre angulaire, selon cette parole de l'apôtre Pierre : « Entrez vous-mêmes dans la structure de l'édifice comme étant des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle et un ordre de saints prêtres, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par Jésus-Christ. » I *Petr.* II, 5. « Et toute la vallée de Pharim et des ruines et les cendres, » sous-entendu : Le cordeau environnera, afin que quoique nous nous croyions sur les collines nous craignons sans cesse les ruines et nous méditons sur les cendres, nous écriant avec David pénitent : « Je mangeais la cendre comme le pain et j'emêlais mes larmes à ce que je buvais, » *Psaln.* CI, 10, puisqu'il est dit à ceux qui gisent dans le péché : « Celui qui tombe ne se relève-t-il pas ? dit le Seigneur. » *Jerem.* VIII, 5. Et tout Sademoth, que nous rondons par région de la mort, en disant ce qui n'est qu'un seul nom en deux mots : Sade, région, et Mort, de la mort, région qu'Aquila appelle simplement banlieue, ou champs, campagne. La région de la mort, c'est la région des péchés, et la banlieue, c'est la région des plaisirs, qui s'avance

« Gareh, » qui in lingua nostra vertitur aut « incolatus » aut « scabies; » ut docent nos advenas esse atque peregrinos, et non acribus prurientes, et ad novitatem dogmatum pessimorum facile non prebere consentium. « Et circumbit, » inquit, « Goatha, » pro quo interpretati sunt LXX « pergyrum, » electis lapidibus, qui voluntur super faciem terræ, et angulari lapide constringuntur, dicente apostolo Petro : « Et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini domus spiritualis, sacerdotium sanctum, offerentes spirituales hostias et acceptabiles Deo per Jesum Christum. » I *Petr.* II, 5. Et omnem, inquit, vallem « Phagarim, » quod interpretatur « ruinarum » et cineres, subauditur circumbit, ut quamquam nobis videamur in collibus, tamen semper timeamus ruinas et consideremus cineres, et penitentes dicamus cum David : « Quia cinerem quasi panem mandocavi, et poculum meum cum fletu miscebam. » *Psaln.* CI, 10; unde et jaculentibus dicitur : « Numquid qui cadit non resurgit ? dicit Dominus. » *Jerem.* VIII, 4. Et universam, inquit, « sademuth, » quod nos vertimus in « regionem mortis, » unum nomen in duo verba dividentes; sade (שָׂדֵה), quod dicitur « regio, » et mort (מֵוֹת), quod interpreta-

tur « mortis; » pro quo Aquila vertit « suburbana, » sive « arva, » et « rura. » Regio autem mortis regio peccatorum est; et suburbana regio voluptatum, quæ pergit usque ad torrentem « Cedron, » ubi traditus est Dominus, qui interpretatur « tenebræ. » *Joan.* XVIII. Vide quanta habeat loca Ecclesia, et quomodo illud Apostolicum : « Ut sit sine macula et ruga, » *Ephes.* V, 27, in futuro et in celestibus servetur. Audis angulos, audis scabiem, audis ruinas et cineres, et regionem mortis, et tenebras, et de tua virtute et impeccantia gloriaris ! Denique sequitur : « et usque ad angulum portæ. » Et hic angulus, ne ulla vera justitia, ne certa victoria in isto seculo demonstratur. Ipse quoque angulus portæ quamquam sit Orientalis, unde lumen egreditur, tamen eorum appellatur, ut indigere nos doceat cursu atque certamine, et tandem cum Domino audire mereamur : « Ascendisti equos tuos, et equitatio tua salus. » *Abac.* III, 8. In porta Orientali, in porta quadrigrarum, sanctificatio Domini est; et tunc nos perfectos arbitramur, quando dixerimus ad Dominum : « Currus Dei decem millium multiplex millia letantium : Dominus in eis in Sina in sancto. » *Psaln.* LXVII, 18. Istiusmodi edificatio, quæ

super fundamentum Christi posita est, de qua loquitur et Apostolus : « Ut sapiens architectus fundamentum posui, » I *Corinth.* III, 10, nunquam destruetur, sed permanebit in perpetuum. Obscura et difficilia latius disserenda sunt, ut manifesta brevius percurramus.

« Verbum quod dictum est ad Jeremiam a Domino in anno decimo Sedecie regis Juda, ipse est annus octavus decimus Nabuchodonosor. Tunc exercitus regis Babylonis obsidebat Jerusalem, et Jeremias Propheta clausus erat in atrio carceris, qui erat in domo regis Juda. Cluserat enim eum Sedecias rex Juda, dicens : Quare vaticinarius, dicens : Hæc dicit Dominus. » *Jerem.* XXXII, *et seqq.* Non solum verba et opera Prophetarum nobis exemplo sunt ad virtutem. Poterat Jeremias prospera sustinere, et regis Sedecie frui amicitia; sed malebat Deo magis obedire quam hominibus. *Act.* V, et ei qui potest et animam et corpus perdere in gehennam, quam illi qui tantum in corpus habere poterat potestatem. *Matth.* X. Et hoc considerandum, quod decimus annus erat regni Sedecie obsessa jam Jerusalem, et gladio, fame et peste consumpta, et captivitate vicina, et tamen Sedecias pers-

édifice assis sur le fondement de Jésus-Christ et dont l'Apôtre a dit : « J'ai jeté le fondement comme un sage architecte, » I *Corinth.* III, 10, ne sera jamais détruit, il subsistera éternellement. Les points obscurs et difficiles demandent à être longuement discutés, tandis qu'il suffit d'effleurer ceux qui sont clairs.

« Parole du Seigneur à Jérémie, en la dixième année de Sedécias, roi de Juda, la même que la dix-huitième année de Nabuchodonosor. Alors l'armée du roi de Babylone assiégeait Jérusalem et Jérémie prophète était enfermé dans le vestibule de la prison qui était dans la maison du roi de Juda. Car Sedécias, roi de Juda, l'avait enfermé, disant : Pourquoi prophétisez-vous, disant : Voici ce que dit le Seigneur ? » *Jerem.* XXXII, *1 et seqq.* Ce ne sont pas seulement les paroles, ce sont aussi les actions des prophètes qui nous sont un exemple de vertu. Jérémie aurait pu prédire d'heureux événements et jouir de l'amitié du roi Sedécias; il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, *Act.* V, et à celui qui peut précipiter l'âme et le corps en enfer, qu'à celui qui n'avait de pouvoir que sur son corps. *Matth.* X. N'oublions pas que, la dixième année du règne de Sedécias, Jérusalem était assiégée déjà, épuisée par le fer, la peste et la famine et près d'être prise, et néanmoins Sedécias persiste dans ses sentiments, tout en y mettant des dehors de clé-

ment, puisqu'il avait ordonné d'enfermer Jérémie, non dans la prison même, mais dans le vestibule, de manière à ce qu'il fût libre et gardé à la fois pour qu'il ne pût pas fuir, comme si tout Jérusalem qu'entouraient les travaux des assiégeants n'eût pas été pour ses habitants une commune prison. Cette année est la même que la dix-huitième du règne de Nabuchodonosor, qui monta sur le trône la quatrième année du règne de Joacim. Or il n'y a qu'un motif à la colère de Sedécias : c'est que Jérémie annonce au nom de Dieu ce que Dieu lui a ordonné de dire.

« Je livrerai cette ville entre les mains du roi de Babylone, et il la prendra. Et Sedécias roi de Juda n'échappera pas à la maison des Chaldéens, mais il sera livré entre les mains du roi de Babylone, et sa bouche parlera à sa bouche et ses yeux verront ses yeux. Et Sedécias sera entraîné à Babylone, et il sera là jusqu'à ce que je le visite, dit le Seigneur. Si vous combattez contre les Chaldéens, vous n'aurez aucun succès. » *Jerem.* XXXII, 4, 5. Voilà la cause de la colère du roi : Jérémie préférerait la vérité au mensonge; il annonçait que, outre que Jérusalem serait prise, le roi Sedécias serait pris lui-même, et ce qui est plus grave, qu'il comparait devant le roi de Babylone et qu'il tiendrait l'humble langage d'un captif avec ce prince non moins insensé que puissant. Il y a, en effet, un surcroît de crainte

et ex parte aliqua illius clementia demonstratur, quod nequamquam eum in carcere, sed in vestibulo recludi jussit carceris; libera videlicet custodia, ne posset effugere, quasi non omnibus Jerusalem clausa munitionibus communis carcer fuerit habitantium. Ipse annus est duodevigesimus regni Nabuchodonosor, qui quarto anno regis Joacim cepit imperium. Omnis autem causa iræ regis ista est, cur loquatur ex Dei nomine, que ei fuerant imperata.

« Ecce ego dabo civitatem istam in manu regis Babylonis, et capiet eam. Et Sedecias rex Juda non effugiet de manu Chaldæorum, sed tradetur in manu regis Babylonis, et loquetur os ejus cum ore illius, et oculi ejus oculos illius videbunt. Et in Babylonen ducet Sedeciam, et ibi erit donec visitem eum, dicit Dominus. Quod si pugnaveritis contra Chaldæos, nihil prosperum habebitis. » *Jerem.* XXXII, 4, 5. Hæc erat causa iræ regis, quare præferret mendaciam veritatem, et tam urbem Jerusalem, quam Sedeciam regem diceret esse capiendum; quodque gravius est, visurum eum ora regis Babylonis, et locuturum humilem atque captivum cum potentissimi regis insanis. Gravior enim terror est videre quem timeas, et ante in-

dans la vue de celui qu'on redoute, un surcroît de supplice dans les remontrances qui précèdent les peines infligées. « Nabuchodonosor conduira Sédécias à Babylone, et celui-ci y sera, » ou d'après les Septante; « y entrera, » la première version marquant que Sédécias y sera traité malgré lui, et la seconde qu'il s'y rendra volontairement. « Il y sera; » Jérémie emploie ce langage vague, pour ne point paraître prophétiser les souffrances et les misères. Ce qui suit : « Jusqu'à ce que je le visite, dit le Seigneur; et si vous combattez contre les Chaldéens, vous n'aurez aucun succès, » n'est pas dans les Septante. La prudence voulait que le prophète recourût à cette expression qui peut se prendre en bonne et en mauvaise part : « La visite de Dieu, » laquelle, je l'ai dit souvent, signifie tantôt consolation et tantôt châtement.

« Et Jérémie dit : Le Seigneur me parla en ces termes : Voilà qu'Anaméel, fils de Sellum, ton cousin germain, viendra vers toi, disant : Achète mon champ qui est dans Anathoth, parce que c'est à toi à l'acheter à cause de ta parenté. » *Jerem.* xxxii, 6, 7. Dieu ayant parlé en secret à Jérémie, nul ne pouvait le savoir, si le prophète n'avait rapporté lui-même ce qu'il avait entendu. Dieu lui prédit que son cousin germain Anaméel le viendra trouver et lui transférera la possession du champ qu'il avait eu. Or ce champ était dans

crepationem verborum, quam ponnarum sustinere cruciatum. « Et in Babylone, » inquit, « ducebat Sedeciam, et ibi erit. » Pro quo LXX transtulerunt, « et Babylone ingrediatur, » quorum alterum invitum trahi, alterum voluntate pergere significat. « Et ibi, » inquit, « erit; » Verbum propterea ambiguum, ne videatur cruciatus et miseria proferatur. Quodque sequitur : « Donec visitem eum, ait Dominus; et si pugnaveritis adversum Chaldaeos, nihil prosperum habebitis, » in LXX non habetur. Prudenterque sententiam temperavit, quae ad bonam et ad malam partem referri potest. Visitationem enim, ut saepe dixi, et consolationem significat, et supplicium.

« Et dixit Jeremias : Factum est verbum Domini ad me dicens : Ecce Anameel filius Sellum » sive « Sellum patruelis tui, » quod Hebraice dicitur דודאס (דודאס) « venit ad te dicens : Emé tibi agrum meum, qui est in Anathoth, tibi enim compedit ex propinquitate emptio. » *Jerem.* xxxii, 6, 7. Occultum ad Jeremiam Dei factum esse sermonem, nemo scire poterat, nisi ipso indicante, ad quem factus fuerat; et praedicitur ei quod venturus sit ad eum Anameel patruelis suus, et possessionem agri qui suus fuerat delaturus; esse

Anathoth, parmi les biens de banlieue qui étaient, dans chaque tribu et autour de chaque ville, donnés aux prêtres d'après la loi, et il était interdit que la possession de ces terres passât d'une tribu à une autre et d'une famille à une autre (c'est pour cela que les filles de Salphaad reçurent un héritage entre les parents de leur père), et particulièrement les biens de banlieue des prêtres ne pouvaient être vendus à nul autre jusqu'à l'année de la rémission, *Nom.* xxvii, qu'à ceux que les liens du sang autorisaient à les acheter. *Levit.* xxv. Le cousin germain de Jérémie vient donc le trouver et lui offre l'achat qui lui était dû à cause de sa parenté. Helcias et Sellum étaient frères germains, Jérémie était fils d'Helcias; Anaméel, fils de Sellum. Helcias veut dire « part du Seigneur, » et Jérémie, « sublimité du Seigneur, » et vraiment l'élevation du Seigneur est la conséquence de sa part. Sellum répond à notre mot paix, ou pacifique; Anaméel, à don ou grâce de Dieu. Rien d'étonnant à cette union intime de la paix et de la grâce, si l'on se souvient qu'on les trouve unies au début des Epîtres de l'Apôtre : « La grâce et la paix avec vous. » *Rom.* i, 7. Commencez donc à être dignes de la paix de Dieu, et elle engendrera en nous la grâce, qui dépend, non du caprice du donataire, mais de la volonté du donateur. Or la grâce de Dieu défère le droit d'achat à celui

autem ipsam locum in Anathoth, de suburbanis quae sacerdotibus per singulas tribus et civitates dabantur ex lege nec licitum erat possessionem de tribu transire ad tribum, nec de familia ad aliam familiam (unde et filiae Salphaad accipiunt sortem inter fratres suos), praecipueque suburbana sacerdotum nulli alii poterant venditari usque ad annum remissionis, *Nom.* xxvii, nisi et quem propinquitatis sanguinis expelebat. *Levit.* xxv. Venit ergo ad eum patruelis frater suus, et offert emptionem, quae illi ex propinquitate debetur. Helcias et Sellum fratres fuere germains. Helcias filius, Jeremias; Sellum, Anameel, « Helcias » interpretatur, « pars Domini; » Jeremias, « sublimitas Domini; » recteque allitudo Domini de parte Domini nascitur. « Sellum » vero in linguam nostram vertitur « pax, » sive « pacificus; » Anameel, « donum, » vel gratia Dei. Nec mirabimur, quod sibi pax jungatur et gratia, cum etiam Epistolaram Apostolicarum hoc principium sit : « Gratia vobis et pax. » *Rom.* i, 6, 7. Primum ergo pacem mereamur Dei, et post pacem nobis gratia nascitur, quae non in possidentis, sed in arbitrio donantis est. Defert autem emptionem gratia Dei illi, qui in sublimitibus collocatus est, ut quamvis videatur excel-

qui est arrivé au faite des vertus, pour montrer que, même dans son élévation, il a besoin de cette grâce divine. L'expression qu'on trouve souvent dans la bouche de l'épouse du Cantique des Cantiques : « Fils de mon frère, » *ὁ ἀδελφός μου*, répond au mot Dont du texte hébreu; ce n'est donc point par « fils de mon frère, » mais par *πατράδελφος*, « fils du frère de mon père » qu'il faut traduire. Quant à Jérémie, le préambule de son livre prouve bien qu'il était fils d'Helcias, un des prêtres d'Anathoth dans la terre de Benjamin.

« Et Anaméel fils de mon oncle vint à moi, selon la parole du Seigneur, dans le vestibule de la prison, et me dit : Possède » ou « achète mon champ qui est dans Anathoth, en la terre de Benjamin, car cet héritage terevient et c'est à toi à le posséder » ou « à l'acheter, à cause de ta parenté, » *Jerem.* xxxii, 8. Ce que la parole du Seigneur avait annoncé au Prophète comme devant arriver, se réalisa aussitôt. « Anaméel, » la grâce de Dieu, « fils de mon oncle, » c'est-à-dire, « fils de la paix, » vint à moi, » dit Jérémie. Il vint dans le vestibule de la prison et m'adressa les paroles que le Seigneur m'avait prédit qu'il me dirait. Or ce champ sacerdotal, dont l'achat et la possession étaient déferés à Jérémie, est dans Anathoth, ou « l'obéissance, » en la terre de Benjamin, ou « du fils de la droite; » c'est pourquoi

sus, tamen gratia Dei indiget. Illud quod in Cantico saepe cantatur a sponsa : « Fratruelis meus, » id est, *ὁ ἀδελφός μου*, in Hebraico nomine (דודאס) dicitur; ergo non « fratruelis, » sed *πατράδελφος*, id est, « patruelis » dicensus est. Fuisse autem Jeremiam filium Helcias de Sacerdotibus, qui erant in Anathoth in terra Benjamin, et voluminis hujus testatur exordium.

« Et venit ad me Anameel filius patrui mei, secundum verbum Domini, ad vestibulum carceris, et ait ad me : Posside » sive « eme agrum meum, qui est in Anathoth in terra Benjamin, quia tibi compedit hereditas et tu es propinquus ut possideas » sive « emas. » *Jerem.* xxxii, 8. Quod futurum Prophetae verbum Domini nuntiabat, statim opere completum est. « Venit, » inquit, « ad me Anameel, » gratia Dei, « filius patrui mei, » hoc est, « filius pacis. » Venit autem in vestibulo carceris, dixitque ad me ea quae Dominus ab eo dicenda praedixerat. Agere autem iste sacerdotalis, cuius emptio atque possessio Jeremias deferebatur, in « Anathoth » est, in terra « Benjamin, » quorum prius « obedientiam, » secundum « filium » dexterae sonat; et consequenter ejus appetit emptionem, in quo obedientia et virtus Domini versabantur. Pro quo LXX

le prophète a le désir d'acheter un terrain où se trouvent l'obéissance et la vertu du Seigneur. Au lieu de champ, les Septante ont mis *πρωθυερον*, « prêtre, prêtrise, » ce qui n'a pas de sens en cet endroit.

« Je compris que ceci était l'ordre du Seigneur, et j'achetai d'Anaméel, fils de mon oncle, le champ qui est dans Anathoth, et je lui en pesai l'argent, sept sicles et dix pièces d'argent. Et j'écrivis et je scellai cet écrit devant des témoins, et je pesai l'argent dans une balance. Et je pris l'écrit de possession scellé, et les stipulations et les signes extérieurs de tout ce qui était convenu. » *Jerem.* xxxii, *et seqq.* Il était pénible pour lui, inconséquent, ridicule qu'après avoir prophétisé la prise si prochaine de Jérusalem et le départ pour la captivité de tous ceux qu'aurait épargnés le fer, la famine et la peste, il achetât dans Anathoth un champ qu'il ne devait point posséder. Mais « je compris, » dit-il, « que tel était l'ordre du Seigneur, » et que cet achat se liait aux desseins et à la prophétie du Seigneur; c'est pourquoi j'obéis à l'ordre qui m'était fait d'acheter afin que Dieu ne m'eût point parlé en vain à cet égard, et je pesai dix-sept sicles. Or le sicle vaut vingt oboles, comme nous l'apprend le dernier volume d'Ezéchiel. *Ezech.* xiv. Le prophète acheta au prix de dix-sept sicles; et le psaume dix-sept est le cantique de David, serviteur de Dieu, le

*πρωθυερον*, id est, « seniore » interpretati sunt, quod loco hinc non convenit.

« Intellexi autem, quod verbum Domini esset, et emi agrum ab Anameel et filio patrui mei, qui est in Anathoth, et appendi ei argentum, stateres septem et decem argenteos. Et scripsi in libro, et signavi, et adhibui testes, et appendi argentum in statera. Et accipi librum possessionis signatum, stipulationes, et rata, et signa forissecus. » *Jerem.* xxxii, 9 *et seqq.* Durum quidem erat et prope inconsequens, risuque dignum, eum qui jam jamque capiendam prophetabat Jerusalem, et omnes ducentes esse captivos, vel gladio, fame et peste perituros, agrum in Anathoth emere, quem non erat possessurus. Sed « intellexi, » inquit, « verbum Domini esse, » et emptionem meam argumento et vaticinio Domini coaptandam; et ideo acquievi precepto ejus ut emerem, nec frustra ad me super hujusmodi rei Dei factum esset sermonem, et appendi argenti decem et septem sicles. Sicles autem viginti habet oboles, ut in Ezéchielis extremo volumine scribitur. *Ezech.* xiv. Emitque Propheta decem et septem sicles, in quo numero cantavit puer Domini David, in die qua eruit eum Dominus de manu omnium inimicorum ejus,

jour où le Seigneur l'arracha aux mains de tous ses ennemis et de Saül : « Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force, s'écriait-il. Le Seigneur est mon ferme appui, mon refuge et mon libérateur. Mon Dieu est mon aide, et j'espérerai en lui; il est mon défenseur, et de sa force dépend mon salut. » *Psalm. xvii, 1 et seqq.* Dix est un nombre mystique, la preuve en est dans le Décalogue que le doigt de Dieu écrivit sur dix tables de pierre, et dans le jour de jeûne et de propitiation du septième mois. *Exod. xii.* Le nombre sept, qui contient le repos du vrai sabbat, est saint également, comme l'attestent plusieurs témoignages des Écritures, et j'en aurais rappelé quelques-uns, s'il n'était oiseux d'enseigner ce que l'on sait déjà. Prêtre et prophète, Jérémie fait donc son achat au prix de cette somme mystique, le contrat est écrit et scellé devant témoins et l'argent est pesé avec soin, afin que tous les droits du vendeur et de l'acheteur soient sauvegardés et que la possession soit certaine, corroborée qu'elle est par les stipulations et les promesses réciproques. Qu'ils lisent ce passage et qu'ils tremblent, ceux qui cherchent à capter par témoins de faux testaments ou même des testaments qui n'existent pas.

« Et je donnai cet écrit de possession à Baruch, fils de Néri fils de Maasias, en présence d'Anaméel, mon cousin germain, et des témoins dont

et de manu Saul, et dixit : « Diligam te, Domine fortitudo mea; Dominus firmiter meum, et liberator meus. Deus meus adiutor meus, et sperabo in eum; protector meus, et coram salutis meae. » *Psalm. xvii, 1 et seqq.* Denarium esse mysticum numerum, ostendit Decalogus qui scriptus fuit in tabulis lapideis digito Dei, et dies ieiunii et propitiacionis mensis septimii. *Exod. xii.* Septem quoque, in quo verus est sabbatismus et requies, esse sanctum, multis Scripturarum testimoniis comprobamus, de quibus saltem pauca posuimus, nisi otiosum esset docere quae nota sunt. In hoc igitur numero a propheta et sacerdote emittitur possessio, scribiturque in libro atque signatur, et adhibentur testes, argentumque diligenter appenditur, ut omnia venditionis et emptiois iura serventur, et sit certa possessio, stipulationibus et sponsonibus roborata. Vel hoc audiatur, qui falsa testaments et interdum ne testaments quidem sibi adhibitis testibus vindicare conantur.

« Et dedi librum possessionis Baruch, filio Neriam filii Maasiae, in oculis Anaméel patruelis mei, et in oculis testium, qui erant scripti in libro emptiois; in oculis omnium Iudaeorum, qui sedebant in atrio

les noms étaient dans le contrat d'achat, et en présence de tous les Juifs qui étaient assis dans le vestibule de la prison. » *Jerem. xxxii, 12.* Quoique cette possession dût être abandonnée aussitôt et qu'il dût acheter pour sa postérité, lui qui n'avait pas d'enfants puisqu'il n'avait pas d'épouse, pourtant, par obéissance à l'ordre du Seigneur, il fait tout avec solennité selon la coutume, et il remet le contrat de possession scellé à Baruch fils de Néri fils de Maasias. Baruch répond à notre mot béni; il était fils de Néri, qui veut dire « ma lampe, » cette lampe dont le Roi-Prophète a dit : « Votre parole est la lampe qui guide mes pieds, la lumière qui éclaire mes sentiers. » *Psalm. cxviii, 105.* A son tour, Néri, père de Baruch, était fils de Maasias, c'est-à-dire, « de ce qui a fait le Seigneur, de l'œuvre du Seigneur. » On voit par là quels grands privilèges de vertu le disciple Baruch mit au service de Jérémie selon la parole de David : « Il me servait en marchant dans la voie sans tache. » *Psalm. cxviii, 6.* C'est ainsi qu'Élisée, serviteur d'Elie, fut si agréable à Dieu, qu'après l'enlèvement de son maître il mérita de recevoir une double portion de son esprit. *IV Reg. ii.* Je dis ceci pour l'avertissement de ceux qui usent des services d'hommes méchants et qui n'osent les rejeter, bien qu'ils sentent qu'ils leur sont attachés par la glue d'une mauvaise conscience.

carceris. » *Jerem. xxxii, 12.* Quamquam statim esset possessio reliquenda, imo emenda posteris, et ab eo emenda qui filios non habebat (neque enim uxorem acceperat), tamen obediens imperio Domini omnia rite celebrat, signatumque librum possessionis dat Baruch filio Neri filii Maasiae. « Baruch » in lingua nostra « benedictus » dicitur; qui erat filius « Neri, » qui interpretatur « lucerna mea, » dicente Propheta : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis ardens. » *Psalm. cxviii, 105.* Neri quoque pater Baruch filius Maasiae, id est, « future » et « operis Domini. » Animadvertamus ergo, quantis virtutum privilegiis discipulus Baruch Jeremiae ministraverit, dicente David : « Ambulans in via immaculata hic mihi ministrabat. » *Psalm. cxviii, 6.* Unde et Eliseus minister Eliae in tantum placuit Deo, ut post translationem magistri etiam duplicem spiritum mereretur accipere. *IV Reg. ii.* Hoc dico ad ammonitionem eorum, qui malorum hominum abutuntur ministeriis, et non audent abicere eos, quos male conscientiae norant sibi glitino copulatos. Traditur autem liber Baruch tanto et tali viro, vidente Anaméel, qui venderat, et testibus qui subscriperant, et quorum nomina in emptiois volumine teneban-

Or l'écrit est livré à Baruch, ce grand saint, au vu d'Anaméel, le vendeur, et des témoins qui avaient signé et dont le contrat portait les noms, et « en présence de tous les Juifs qui étaient assis dans le vestibule de la prison, » qu'ils fussent venus soit pour consoler le prophète, soit dans le désir d'entendre la parole du Seigneur, poussés qu'ils étaient par le zèle que donne la crainte de Dieu.

« Et je donnai cet ordre à Baruch devant eux, disant : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Prends cet écrit, l'écrit de possession tout scellé, et celui qui est ouvert, et mets-les dans un vase de terre, afin qu'ils puissent se conserver longtemps. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : On possédera encore des maisons, des terres et des vignes en cette contrée. » *Jerem. xxxii, 13 et seqq.* En présence et au vu de tous ceux qu'il vient d'être dit, Baruch serviteur et disciple reçoit la mission, non sur la parole de son maître, mais sur l'ordre de Dieu, de prendre les livres, l'un scellé, l'autre ouvert, coutume encore observée dans les ventes, afin que les clauses que les sceaux gardent enfermées puissent être lues par quiconque le désire dans l'écrit ouvert; l'un et l'autre sont mis dans un vase de terre, afin qu'ils puissent se conserver longtemps. Elle était donc sûre et devait subsister après un long

tempus; et « in conspectu, » inquit, « omnium Iudaeorum, qui sedebant in atrio carceris; » qui videlicet vel ad Prophetam venerant consolandum, vel studio timoris Dei, Domini verba audire cupiebant.

« Et præcepit Baruch coram eis, dicens : Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Sume libros istos, librum emptiois huic signatum, et librum huic qui apertus est, et pone illos in vase fictili, ut permanere possint diebus multis. Hæc enim dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Adhuc possidebunt domus et agri et vineæ in terra hæc. » *Jerem. xxxii, 13 et seqq.* Conctis quibus præteritus sermo narravit præsentibus et videntibus, Baruch ministro præcipit et discipulo, non sermonibus præceptoris, sed Dei iubentis imperio, ut assumat libros, unum signatum, alterum apertum, que emptiois consuetudo hæc usque servatur, ut quod intrinsecus clausum signacula continent, hoc legere cupientibus apertum volumen exhibeat; utrumque in vase fictili, ut permanere possint diebus multis. Firma igitur erat et longo post tempore futura possessio, que tanta custodia servabatur, ne vel foris emptiois libri positi, pateant rapiæ, vel humo conditi, humore terre solve-

rent. Hoc autem totum fit ut intelligant qui videbant, rursus habitandum Jerusalem, et possidendos agros; quod licet absque sermone Jeremiae debeat per se intelligere, tamen Domini sermonibus commentur, et dicitur ad eos : « Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Adhuc possidebunt domus et agri et vineæ in terra ista. » Hoc est illud quod Jeremias dudum dixerat : « Intelligi verbum esse Domini; » et idcirco emit agrum, quem possessorus non erat.

« Et oravi ad Dominum postquam tradidi librum possessionis Baruch filio Neriam, dicens : Heu, heu, heu, Domine Deus » sive « qui es, Domine Deus. Ecce in fecisti cælum et terram in fortitudine tua magna et in brachio tuo extento » sive « excelsio, non erit tibi difficile » sive « impossibile omne verbum, » vel juxta LXX, « nihil apud te est absconditum. Qui facis misericordiam in millibus et reddis iniquitatem patrum in sinu filiorum eorum post eos, fortissime, magne, potens » quod Hebraice dicitur אמת (אמת), « Dominus exercituum nomen tibi. Magnus consilio et incomprehensibilis cogitatu. Cujus oculi aperti sunt super omnes vias filiorum Adam » sive « hominum, ut red-